

↳ LA RÉUNION TECHNIQUE

Le rendez-vous de mise au point technique a lieu après l'obtention du permis de construire, avant le démarrage des travaux. Cette réunion, menée par votre conducteur de travaux, permet de faire un tour détaillé de votre projet de construction.

PRÉPAREZ VOTRE RENDEZ-VOUS



- **C'est à ce moment-là que vous fixez la grande majorité de vos décisions sur l'aménagement intérieur.** Prenez donc bien le temps de préparer votre rendez-vous en amont afin de donner un maximum d'informations à votre conducteur de travaux, qui pourra alors être encore plus efficace en phase de chantier :
 - ouvrez les plans de votre future maison individuelle et imaginez-vous en train de parcourir les pièces.
 - pensez à vos aménagements futurs, et à l'emplacement de vos meubles.
 - rendez-vous chez votre cuisiniste pour élaborer votre future cuisine et obtenir les plans
 - réfléchissez également à l'emplacement des prises, des points lumineux et des interrupteurs.
 - si vous vous apercevez d'une difficulté (sens d'ouverture des portes et des fenêtres, positions des évacuations ...), n'hésitez pas à en parler au moment du rendez-vous.
 - choisissez le carrelage et la faïence en prenant rendez-vous chez notre partenaire Megabat (Z.I de Pringy - Argonay, 102 Rue des Chênes, 74370 Pringy - 04 50 27 27 08)

COMMENT SE DÉROULE LA RÉUNION ?



- **Ce rendez-vous permet à votre conducteur de travaux de se présenter, de dérouler l'organisation du chantier de votre future maison individuelle, d'expliquer sa mission, et de revenir sur les règles de conduite à respecter.**

C'est un moment privilégié au cours duquel vous pourrez discuter longuement avec lui. Le conducteur de travaux va définir avec vous les règles de communication et les modalités de visite du chantier.

Vous clarifierez ensemble les zones d'ombres, vous lui ferez part des décisions prises sur certaines prestations et discuterez de ce qui reste à définir (sanitaires, menuiseries intérieures et extérieures, électricité, escalier ...).

Certains aménagements doivent faire l'objet d'une discussion avec votre conducteur de travaux afin qu'il valide la faisabilité technique ou qu'il vous propose des dispositions techniques particulières. Toute modification de votre projet initial peut avoir pour conséquence une plus-value ou une moins-value sur le budget de départ. Un avenant sera alors réalisé à l'issue de la réunion technique.

Le délai d'ouverture de chantier sera également abordé pendant la réunion.

Faites confiance à l'expérience de votre conducteur de travaux : il peut être force de proposition pour optimiser votre projet de construction. Son objectif est le même que le votre : réussir la construction de votre maison individuelle.